

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE MIDI-PYRENEES DE LA FFC

Samedi 15 Décembre 2012

14h30

Auditorium de Blagnac
1 Place Jean-Louis Puig 31700 Blagnac

Vérification des pouvoirs de 13h30 à 14h25.

L'Assemblée Générale débutera à 14h30 précises.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président – Henri Lafargue
- Rapport moral et sportif présenté par le Secrétaire Général - Christian Bedel
- Compte-rendu financier présenté le Trésorier Général – Bernard Mouysset
- Présentation du budget prévisionnel 2012/2013 par le Trésorier Général
- Intervention du Conseiller Technique et Sportif : Cyril Granier
- Allocution du Président Régional : Henri Lafargue
- Election des membres du Comité Directeur
- Allocution des personnalités présentes
- Remise des récompenses (médaillés)
- Annonce des résultats de vote
- Réunion des membres du Comité directeur élus pour la proposition du Président
- Election du président par l'Assemblée générale
- Election des délégués à l'Assemblée générale F.F.C.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions portées à l'ordre du jour.

FONCTIONNEMENT DU VOTE

- Seul le délégué ou son suppléant pourra siéger à l'assemblée générale régionale (la licence 2012 devra être présentée).
- Le délégué du club est son Président conformément aux statuts (article 7) ou à défaut son suppléant élu par l'Assemblée Générale du club.
- **Les associations affiliées pour l'année 2012 participeront au vote.**
- Le vote par procuration ou par correspondance n'est pas admis.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR REGIONAL

(Extrait des statuts)

Le mandat des membres du comité directeur actuel expire le 15 Décembre 2012 dès l'annonce des résultats du nouveau comité directeur mis en place. Il sera procédé à l'élection des membres du nouveau comité directeur pour quatre ans.

Sa composition :

24 membres, soit :

- 18 membres au collège général
- 6 au collège spécifique dont :
 - ✓ 1 médecin fédéral
 - ✓ 2 féminines
 - ✓ 1 VTT
 - ✓ 1 BM.X.
 - ✓ 1 loisir

Soit 24 postes à pourvoir

APPEL A CANDIDATURES

Toute lettre de candidature devra comporter :

le nom, le prénom, adresse personnelle, numéro de téléphone, date de naissance, club, numéro de licence (licence 2012 obligatoire), le collège dans lequel il se présente et une attestation sur l'honneur garantissant que vous avez la pleine jouissance de vos droits civiques.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature (sur papier libre) au siège du Comité Régional au plus tard **le 30/11/2012** par lettre recommandée avec accusé de réception, **le cachet de la poste faisant foi, directement et impersonnellement à : Monsieur le Président du Comité Régional – 2, Bis Chemin Saint-Agne – 31520 RAMONVILLE**

CONDITIONS A REMPLIR

Quel que soit le collège :

- Etre licencié à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins 12 mois
- Etre membre d'une association ayant son siège sur le territoire du comité régional
- Avoir 18 ans révolus, ne pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif

Sauf justification, les candidats doivent être présents lors de l'assemblée générale chargée de procéder à l'élection.

AUTRES CONDITIONS A REMPLIR

- Collège général : être licencié dans le comité régional
- Collège médecin : être médecin licencié dans le comité régional
- Collège féminines : être licenciée Dame (dirigeante ou pratiquante)
- Collège loisir : titulaire d'une licence cyclisme pour tous
- Collège V.T.T. : être licencié option V.T.T.
- Collège B.M.X. : être licencié option B.M.X.

En cas d'égalité de voix, le vote est acquis en faveur du plus âgé.

ELECTION DU PRESIDENT

Article 14 des statuts du comité régional :

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du comité régional. Le président est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci et dans les conditions fixées ci-après :

- Au premier tour, ce choix doit se faire par vote à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs. Il en est de même si un second tour s'avère nécessaire.
- Dans le cas d'un troisième tour, le choix est effectué à la majorité relative

Le Président est élu par l'assemblée générale par vote à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Son mandat prend fin avec celui du comité directeur.

DELEGUES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Elections pour l'Assemblée Générale du 23/02/2013 de la FFC des quatre délégués proposés par le Comité Directeur de Midi-Pyrénées.